

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2020

Le mardi 14 janvier 2020, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18H50 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Romain BLACHIER
Mme Claire SADDY
Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Bruno CHARLES
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

M. ACACIA
M. GRABER
Mme PICOT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 DECEMBRE 2019 ; Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Même si je le ferai de manière plus officielle, à la fin de ce mois, je présente à chacun d'entre vous, mes meilleurs vœux, aux conseillers d'arrondissement mais aussi au public et à la presse présents ; des vœux de santé c'est ce dont nous avons tous besoin pour continuer notre route et, des vœux d'épanouissement personnel dans les voies que vous avez choisies ou que vous choisirez pour cette année 2020.

Le plus important, parce que l'on ne fait rien sans ça, c'est d'avoir une bonne santé qui vous préserve de tous les maux possibles.

C'est aussi le dernier conseil d'arrondissement de cette mandature, 6 ans déjà, ça a passé très vite ; je voulais remercier chacun des élus ici présents et notamment ceux que je côtoie moins, dits de l'opposition, avec lesquels les conseils et la mandature se sont bien passés, vous avez su faire vivre le débat dans le respect qui convient à cette institution et, je pense que nous avons besoin de ce débat pour avancer les uns et les autres.

Certaines de vos interventions ont été appréciées, j'espère qu'il en sera de même demain, dans le prochain mandat.

Nous allons commencer par les rapports de Madame CONDEMINÉ.

53-31428 - Programmation financière 2020 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638 335 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Concernant ce rapport, il s'agit de la programmation financière au titre de la politique emploi et insertion professionnelle avec une attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 638 335 euros.

En général c'est une délibération que nous passons plus tard dans l'année mais que, comme beaucoup de mes collègues adjoints, nous avons décidé de passer lors de ce dernier conseil pour ne pas mettre à mal les associations et qu'il n'y ait pas de rupture dans leur financement et donc de leur activité, en attendant le prochain conseil municipal et les nouveaux élus.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

54-31427 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500 852 euros à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Je vais vous présenter d'une façon globale ces rapports puisque trois d'entre eux concernent le fonctionnement des outils de la ville de Lyon, à destination de l'emploi et l'insertion que sont la Mission Locale, l'association ALLIES, qui subventionnent directement les structures d'insertion et, la Maison de l'Emploi, via la Métropole.

Ce sont des attributions de fonctionnement général, comme nous les votons chaque année ou alors quand il faut renouveler les conventions quand elles arrivent à leur fin.

Les montants sont exactement les mêmes que les années précédentes, donc je vous demande pour ces trois rapports, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

55-31426 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2020-2022 entre la ville de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros - Adhésion au fonds de dotation créé par l'association ALLIES - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

56-31425 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission Locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1 - 1-31406 - Participation financière de la ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions. - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Cette première délibération concerne une participation financière de la ville de Lyon dans le cadre de sa politique du développement du logement social.

Seize opérations sont concernées sur l'ensemble de la Ville, deux dans le 7^e arrondissement, pour un nombre de 54 logements et une participation financière de 199 719 euros.

Ce sont des délibérations que l'on passe chaque année, et je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2-Adoption des tarifs pour les salles Boyer et l'ensemble des salles transférées à la mairie du 7^e arrondissement Annexe.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous avons voté lors du conseil d'arrondissement du mois de décembre, la suppression de la salle de l'Impasse des Chalets et, nous avons fait le choix d'avoir des salles que l'on appelle salles Boyer, rue Boyer.

Nous vous proposons d'adopter les tarifs pour ces salles et pour l'ensemble des salles transférées du 7^e arrondissement.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3-31541 - Convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordé par la ville de Lyon à l'association Le Mas, concernant un logement référencé EI 99067. - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Je suis heureuse de porter cette délibération puisqu'il s'agit d'une convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordé par la ville de Lyon à l'association Le Mas dont le siège est dans le 7^e arrondissement.

Il s'agit de mettre à disposition un appartement pour des femmes victimes de violence ; la ville de Lyon a déjà sur son propre patrimoine, mis 4 logements à disposition. Aujourd'hui, nous vous proposons de passer un 5^e appartement, c'est une décision importante que nous sommes tous collectivement fiers de porter.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis très favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4-31583 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107 250 euros - Exercice 2020 – Secrétariat général de la ville de Lyon - Mission Egalité.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107 250 euros.

Nous sommes concernés par 2 structures dan l'arrondissement : Ecrans Mixtes, 7 rue Passet pour un montant de 8 000 euros et, la Fondation Armée du Salut, Arche de Noé, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5-31579 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 82 300 euros - Exercice 2020 - Secrétariat général de la ville de Lyon - Mission Egalité.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total au niveau de la Ville, de 82 300 euros.

En lien avec le rapport de Madame AIT-MATEN tout à l'heure, nous avons une structure dans l'arrondissement « le MAS » pour un montant de 11 500 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6-31435 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2020-2022 avec l'agence Lyon Tranquillité Médiation, sise 23 rue Renan à Lyon 7^e - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2020-2022 avec l'agence Lyon Tranquillité Médiation, sise 23 rue Renan à Lyon 7^e.

Pour rappel, en même temps que le budget 2020, la ville de Lyon avait approuvé une subvention individualisée, de fonctionnement général, de 320 000 euros, au bénéfice de l'association.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7-31434 - Programmation 2020 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 182 926 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de la programmation 2020 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total au niveau de la Ville, de 182 926 euros.

De nombreuses structures sont concernées dans l'ensemble de la Ville ; vous avez le détail dans le rapport.

A noter une action spécifique sur notre arrondissement, sur la place Gabriel Péri, il s'agit de Coup de pouce relais, la mise en place d'un programme d'animation de proximité, ludique, sportive et culturelle sur la place Gabriel Péri, pour un montant de 5 000 euros.

Compte-tenu de la configuration de la place et des événements et des différentes problématiques rencontrées, Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable à cette excellente initiative.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8-31421 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 57 623 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Différentes structures sont concernées dans l'arrondissement et différentes actions, notamment ACOLEA pour des chantiers 2020, pour un montant de 3 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame MARION

9-31581 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour un montant total de 74 400 euros - Exercice 2020 - Secrétariat général de la ville de Lyon - Mission Egalité.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap.

La ville de Lyon est engagée dans une politique forte en faveur de l'égalité et se mobilise au côté des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible.

Notre Ville, dans l'exercice de ses compétences et dans chacun de ses projets, s'attache à développer l'accessibilité et à créer des conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie.

L'objectif est de permettre à chacun-e de réaliser son projet personnel et de pouvoir être acteur à part entière de la vie citoyenne.

Notre arrondissement est concerné par l'association Une Souris Verte située 19 rue des Trois Pierres, dans le cadre des délégations petite enfance et handicap, nous collaborons avec elle pour l'accueil de jeunes enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles.

Le montant proposé pour l'année 2020 est de 2 600 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ de Monsieur SECHERESSE – pouvoir à Mme RIVOIRE

10-31547 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 188 960 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 36 places, nommé « Blandan », sis 37, rue du Repos à Lyon 7^e , géré par l'association AGDS siégeant 5 rue Gorge de Loup 69 009 Lyon - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'un contrat de sous-mise à disposition - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 188 960 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 36 places, nommé « Blandan », sis 37, rue du Repos à Lyon 7^e , géré par l'association AGDS siégeant 5 rue Gorge de Loup dans le 9^e arrondissement..

Ce projet permet de poursuivre la politique petite enfance engagée par la ville de Lyon, soucieuse d'accroître l'offre d'accueil sur le 7^e arrondissement, secteur en fort développement démographique.

L'ouverture de cette structure, d'une capacité de 36 places, dénommée « Blandan », est prévue au plus tôt en avril 2020.

Ce nouvel équipement est inscrit au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 au titre du développement de l'offre d'accueil.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur d'AGDS une subvention de fonctionnement initiale pour l'année 2020 de 188 960 euros pour l'ouverture de l'établissement Blandan, ainsi qu'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans.

Une subvention complémentaire pourra éventuellement être accordée par le Conseil municipal de septembre 2020.

Il vous est également proposé d'approuver une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 000 euros.

Cette subvention, complétée par une part d'autofinancement de l'association correspond au montant d'équipement (mobilier, matériels et appareils électroménagers) nécessaire pour garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les personnels dès l'ouverture de la structure qui se fera au plus tôt en avril 2020.

Les locaux situés 37, rue du Repos, dans le 7^e arrondissement représentent une surface de 440 m² et disposent d'un espace extérieur de 200 m² environ.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11-31432 - Programmation financière 2020 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 644 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018/2028, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne tout

en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes : le VIH/sida (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise), autres IST (infections sexuellement transmissibles) et hépatites.

La ville de Lyon soutient le dépistage en direction des publics les plus précaires, l'information et la prévention auprès des populations les plus vulnérables et l'accompagnement psycho-social des malades et de leur famille ; les addictions et toxicomanies et la souffrance psychique.

Dans notre arrondissement, cela concerne Avenir Santé 15 rue de Bancel, qui a une équipe mobile qui intervient surtout le soir, sur l'espace public avec des actions auprès des jeunes sur les Berges du Rhône.

Le montant proposé est de 7 500 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12-31430 - Programmation financière 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 198 250 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à deux structures de l'arrondissement.

La ville de Lyon poursuit ainsi sa politique santé en relation avec les orientations du Projet régional de santé 2018-2028 de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, notamment dans ces quartiers et en direction des personnes en situation précaire.

C'est dans une dimension partenariale que se poursuit aussi la démarche des « ateliers santé ville » (ASV), avec les habitants et les acteurs (professionnels et bénévoles) de la santé au sens large. Ce travail de proximité est conduit par les deux coordinatrices de santé dans les quartiers prioritaires.

Cette collaboration est établie avec la première structure qui travaille pour le bien être et la promotion de la santé qui est Avenir Santé et le montant proposé est de 10 000 euros.

La deuxième structure qui intervient dans l'offre de soins de proximité, c'est le Centre Psychanalytique de consultations et de traitements, 4 rue de Marseille, le CPCT qui offre des consultations et traitements gratuits à destination de public en précarité, en difficulté d'insertion sociale et ou professionnelle, le montant proposé est de 11 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Monsieur GRABER, en remplacement de Monsieur BLANCHIER, excusé pour les délibérations relatives à la culture et la vie associative.

13-31626 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - 1ère phase – Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur des subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) de 2020 et, c'est la première phase de cet appel à projet puisqu'il sera complété en deuxième partie d'année, avec le futur exécutif municipal.

Ces projets doivent répondre à différentes thématiques, d'une part la dynamique d'internationalité sur le territoire de la ville de Lyon, au développement et à la promotion de la francophonie, le dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et les projets de solidarité internationale menée avec des territoires émergents.

Pour notre arrondissement, plusieurs dossiers ont été retenus : sur la thématique de l'international, l'association AFRICA 50 qui propose un programme événementiel sur l'année 2020, lié à la saison culturelle, pour un montant de 6 000 euros, toujours sur cette thématique de l'internationalité, bien que pas basée sur le 7^e mais, intervenant fortement sur notre arrondissement, l'association Trois3 qui va organiser le prochain festival « peinture fraîche » du 30 avril au 17 mai prochain, pour un montant de 7 000 euros à la Halle Debourg.

Sur la thématique éducation à la citoyenneté européenne et internationale, l'Office des Sports qui rayonne certes sur toute la ville mais, qui a son siège dans notre arrondissement, pour un montant de 4 000 euros et pour un projet intitulé Europod 2020, échange en clubs sportifs de Lyon, Francfort et Birmingham.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION, Monsieur AMANY ne participe pas au vote)

14-31510 - Attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels dans le domaine des arts visuels, des musiques actuelles et du cinéma sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et le Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - FIMA pour un montant global de 221 000 euros - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est un rapport habituel puisqu'il s'agit de démarrer cette année en attribuant les premières subventions de fonctionnement à des lieux culturels dans le domaine des arts visuels, des musiques actuelles et du cinéma sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et le Fonds d'Intervention Musiques Actuelles.

En 2019, la Galerie Tator a accueilli 1 500 visiteurs. La galerie Tator porte aussi le projet Factory, débuté en 2014. Il s'agit de modules installés jusqu'ici derrière la gare Jean-Macé à Lyon 7^e et qui ont été déplacés à Gerland, sur un terrain mis à disposition par la SNCF, à la fin du premier trimestre 2019.

La subvention attribuée à la Galerie Roger TATOR et la Factory, est de 25 000 euros, même montant que l'année dernière.

Dans le domaine des arts visuels, une autre subvention versée à la Taverne Gutenberg qui gère le lieu situé Impasse des Chalets aux Halles du Faubourg, qui vivront une occupation temporaire, leurs derniers mois sur cette année 2020 puisque le lieu sera libéré à la rentrée 2020 et pour pouvoir mener leurs actions sur cette année 2020, il est proposé une subvention de 10 000 euros, même montant que l'année dernière.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15-31437 - Programmation financière 2020 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 413 600 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Au titre du volet culture de la politique de la ville, il est proposé comme chaque année, d'attribuer un certain nombre de financements sur les lignes cultures.

Dans notre arrondissement, cela concerne plusieurs structures pas tout à fait basées dans notre arrondissement mais, intervenant dans le 7^e.

La compagnie Kadia Faraux qui va conduire une équipe pour le prochain défilé de la Biennale de la danse, qui sera constituée d'habitants du quartier de la Guillotière, côté 3^e mais aussi 7^e arrondissement, pour un montant de 12 000 euros pour le contrat de ville et de 3 500 euros pour le Fonds d'Intervention Culturel.

L'association LALCA qui mène un projet intitulé Hospitalité 2020 autour des bains-douches de Gerland, qui est un projet intéressant de dialogue, d'écoute, de travail autour de la parole des bénéficiaires des bains-douches de la cité Jardins, pour un montant de 4 000 euros.

Une aide aussi qui ne concerne pas spécifiquement le 7^e arrondissement, bien que les usagers utilisateurs soient dans notre arrondissement, c'est le dispositif culture pour tous, porté par ALLIES, pour un montant de 8 000 euros et la Mission insertion culture, portée par ALLIES, pour un montant de 15 000 euros.

Les associations plus spécifiquement 7^e arrondissement : l'Arche de Noé pour l'évènement Pique-nique à la Guill' pour un montant de 2 000 euros ; Traversant 3 pour le projet Ecriture en partage qui permet la mise en place d'ateliers d'écriture hebdomadaires, théâtre vidéo et photographie, pour un montant de 7 500 euros ; la compagnie Dites 33 pour le projet Quelle face pour demain, sur les changements de notre société, pour un montant de 2 000 euros ; les Inattendus pour la résidence cinématographique qui existe depuis de nombreuses années sur la Cité Jardins, pour un montant de 5 000 euros et, enfin le projet intitulé Les 80 ans de ma mère porté par l'association La Grenade, qui permet de faire intervenir des artistes auprès de nos seniors dans nos établissements et aussi des seniors isolés au sein du quartier du sud Gerland, pour un montant de 2 500 euros (contrat de ville) et 2 500 euros (Fonds d'Intervention Culturel).

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16-31423 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 59 500 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

Il s'agit pour notre arrondissement, en particulier, d'accompagner le foyer Notre Dame des Sans Abris, pour l'opération Tous unis, tous solidaires, qui permet de porter cette vitrine du bénévolat avec notamment la mise en place d'un site Web dédié et, la réalisation de support de communication, de réunion d'information, pour un montant de 7 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17-31511 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 110 000 € sur le Fonds d'Intervention Culturel. Approbation d'une convention d'application avec la compagnie MPTA - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 110 000 € sur le Fonds d'Intervention Culturel.

Dans notre arrondissement, dans le domaine du cinéma, il s'agit de verser une subvention à la structure HATCAP Productions qui organise l'évènement nation et qui le décline surtout sur notre ville. L'évènement la Fête du Court qui aura lieu du 25 au 31 mars prochain, pour sa troisième édition lyonnaise, pour un montant de 2 000 euros.

Dans les domaines des arts urbains, il s'agit aussi d'accompagner l'association Trois3, pour l'organisation du festival Peinture fraîche du 30 avril au 17 mai prochain, pour un montant de 15 000 euros comme l'année dernière et, dans le secteur du théâtre l'association La Turbine qui propose un festival Silure et Confiture qui est un festival de théâtre pour un jeune public et qui aura lieu du 26 au 28 février prochain, pour un montant de 2 000 euros, comme l'année dernière.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31508- Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 320 000 euros sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions d'application

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dossier a été rajouté à l'ordre du jour et déposé sur table. Il s'agit d'attribuer des subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes », label créé par la ville de Lyon, qui permet d'accompagner des lieux, de la première marche culturelle à la première marche artistique, au premier plateau pour les jeunes artistes, en matière de théâtre, de cirque, de salles de concerts et de danse.

Dans notre arrondissement, 2 lieux sont concernés : le théâtre de l'Elysée, rue Basse Combalot, que nous accompagnons comme l'année dernière, pour un montant de 60 000 euros, afin de conduire l'ensemble des actions définies dans le cahier des charges des « Scènes Découvertes » et, l'association DESOBLIQUE qui gère le volet programmation danse et activité danse du Croiseur, pour un montant de 40 000 euros, identique à l'année dernière.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18-31698 - Lancement d'une étude préalable sur l'opportunité de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde sur le secteur de la place Gabriel Péri - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce rapport concerne le lancement d'une étude préalable sur l'opportunité de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité sur le secteur de la place Gabriel Péri, comme outil complémentaire d'un plan d'action partenarial, dans le but d'améliorer la situation dégradée du secteur.

La ville de Lyon sera en charge de produire, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et de la CCI Lyon Métropole, un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale du quartier. Ce rapport sera ensuite soumis à l'avis de la CCI et de la CMA.

Ce rapport fera l'objet de relevés de terrains détaillés, d'une analyse de l'offre commerciale existante, d'une concertation avec les différents partenaires, notamment dans la délimitation d'un périmètre d'étude, d'une mise en cohérence avec les enjeux du PLU-H et du SDUC.

Si les conclusions du rapport font apparaître l'intérêt d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité sur le secteur Péri, la mise en place et la délimitation du périmètre seront soumis à l'approbation du conseil Municipal au deuxième semestre 2020.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Mme DAGORNE : *Cela peut être une bonne idée de lancer une étude mais, nous nous étonnons de la forme puisqu'il y avait déjà eu des études de lancement de ces périmètres scolaires sur les Pentes et sur le secteur Montebello dans le 3^e, me semble-t-il, ça date de 2013.*

6 ans ½ après, nous n'avons pas vraiment d'informations sur ce qu'a donné cette démarche sur Montebello et par ailleurs, il n'y avait pas eu de rapport demandant l'étude d'opportunité de la mise en place, à l'époque.

Cela paraît un peu étonnant en fin de mandat, à quelques mois d'une échéance, d'avoir ce rapport qui nous arrive, très bien mais, ce n'est pas forcément quelque chose qui avait été utile sur les terrains sur lesquels cela a été expérimenté et surtout, on n'a pas eu de retour sur la question du secteur de Montebello qui n'est pas si loin de notre arrondissement, en termes de problématique.

Enfin, pourquoi on aurait pu penser dans le cadre du PLUH, à inscrire un droit de préemption sur le secteur commercial, dans la mesure où dans cette zone là, de manière à avoir une action pragmatique ; le moment nous semble tardif ou en avance mais, bien tombé apparemment mais, nous aurions pu avoir une concertation à ce sujet là, peut-être en analysant ce qui s'était fait dans les autres quartiers et quel était l'intérêt de l'opportunité de cette démarche. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Je vais donner la parole à Eddy ACACIA pour vous répondre car vous avez peut-être manqué un épisode qui est peut-être celui de l'étude lancée pour traiter le problème de la place Gabriel Péri.*

Monsieur ACACIA a suivi le lancement de cette étude sur la place Gabriel Péri et qui en a suivi les résultats que nous avons donnés ici même à un certain nombre d'associations.

M. ACACIA : *Ce rapport peut sembler incongru ce soir mais il fait suite à une étude demandée par la ville de Lyon auprès du cabinet SURTIS, pour envisager des solutions plus pérennes sur la place Gabriel Péri qui a canalisé beaucoup de moyens et d'efforts pour sécuriser ce secteur au sens large.*

Mais aussi au-delà de ce périmètre y compris sur la partie 3^e arrondissement ; vous évoquiez ce secteur par rapport à des événements. Les premières préconisations présentées aux différentes structures – Conseils de quartiers, associations et autres collectifs – portent sur différentes actions de sécurité, de sûreté, pour protéger de manière plus optimale ce secteur mais aussi, une requalification avec une vue plus urbaine, de développement économique sur la suite.

Le SYTRAL a été aussi sollicité par le cabinet, pour envisager une meilleure offre, en termes de débouchés de la station du Tramway de Péri, l'évolution envisagée en ayant bien en tête les conséquences qu'il pourrait y avoir sur d'autres secteurs de la station de métro et il était aussi envisagé, en termes de préconisations, un déplacement du tramway sur la rue de Marseille.

Une étude est lancée en parallèle pour gagner du temps et anticiper des préemptions au niveau de la Ville, de la Métropole, du foncier sur des actions qui seront menées, on le souhaite, le plus rapidement possible.

Nous en avons parlé lors du dernier conseil d'arrondissement, le travail de la police depuis 6 ans, (police municipale, nationale et toutes les structures qui travaillent sur Gabriel Péri) est considérable mais ne suffit pas aujourd'hui à trouver un endroit où le « bien vivre ensemble » est de mise.

Mme LA MAIRE : *Je pense que nous avons tous intérêt à ce que cette partie de l'arrondissement soit requalifiée donc, que nous disposions des meilleurs atouts pour le faire et, je pense que cette étude est une des propositions parmi de nombreuses autres.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19-31595 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour un montant total de 20 000 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces" – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour un montant total de 20 000 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces"

Trois associations de commerçants du 7^e arrondissement sont concernées : Chevreul & Co, Cœur du 7 et l'association des Chinois de Lyon de Lyon 7^e, qui proposent d'organiser des actions de revitalisation dans le cadre de l'opération nationale, mise en place à la suite du mouvement des Gilets Jaunes.

Les actions seront une exposition de photos de commerçants, un jeu concours et une conférence de presse qui se dérouleront en mai 2020.

Ces associations qui participeront au financement de ces actions, sont accompagnées en tant que porteurs des aspects logistiques et financiers par l'association Lyon 7 Rive Gauche.

Je ne participerai pas au vote puisque je suis membre du CA

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Mme GALLIOU, Mme DAGORNE, M. LO ne participent pas au vote)

Départ de Mme CONDEMINE- pouvoir à Mme PEILLON

20-31650 - Groupe Scolaire VEYET - 3^{ème} phase Extension – 128 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon Opération n° 07012551 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006 - Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la 3^e phase Extension du Groupe Scolaire VEYET.

Cette 3^e phase concerne l'extension du restaurant scolaire, la rénovation du bâtiment « maternelles », la création d'une cour avec un préau au niveau de l'école maternelle et l'isolation des locaux.

Le montant global de cette opération s'élève à 3 425 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21-31597 - Lyon 7e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un local sis au 1er étage du bâtiment 4 rue Claude Boyer au profit de la MJC Jean Macé pour la période du 21 octobre 2019 au 4 juillet 2020 EI 07 039 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne une approbation d'une occupation temporaire à titre gratuit, au profit de la MJC Jean Macé.

Il s'agit de la mise à disposition d'un local situé 4 rue Claude Boyer dans notre arrondissement, pour la période du 21 octobre 2019 au 4 juillet 2020.

Cette mise à disposition du local intervient dans le cadre du remplacement des locaux situés à l'Impasse des Chalets, Madame AIT MATEN l'évoquait tout à l'heure. Cela fait l'objet d'une démolition et la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22-31556 - Périmètres scolaires - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit d'un rapport sur les périmètres scolaires, pour répondre aux besoins de la dynamique démographie constatée dans certains arrondissements.

Ces modifications de périmètres concernent le 8^e et le 9^e arrondissements où 2 groupes scolaires seront livrés en septembre 2020 : le Groupe scolaire Julien Duret, 22 classes dans le 8^e arrondissement ; le Groupe scolaire Johannes Masset, 22 classes dans le 9^e arrondissement.

Lorsqu'il s'agit de modifier des périmètres scolaires, tous les arrondissements sont consultés.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23-31555 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne l'attribution de crédits et de subventions aux écoles maternelles élémentaires pour l'année 2020.

Je n'évoquerai pas les détails financiers de ce rapport que vous avez eu l'occasion de lire très attentivement, en marge de ce conseil.

Je tiens néanmoins à rappeler que les crédits sont repartis selon les forfaits calculés par élève ou par classe. En ce qui concerne les subventions, elles sont versées aux écoles pour soutenir les activités scolaires et périscolaires, en lien avec les projets d'établissements.

Je note que ces crédits et subventions représentent ensemble une enveloppe de 2 millions d'euros, environ.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24-31465 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 499 312 euros au titre de l'année 2020 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce présent rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire.

Au titre de l'année 2020, le montant total de ces subventions s'élève à 2 499 312 euros. Notre arrondissement est concerné par ces subventions à travers l'association Léo Lagrange qui gère les temps périscolaires dans 4 établissements scolaires de Gerland.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25-31440 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "EbulliScience®", sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "EbulliScience®", sise 12 rue des Onchères - Vaulx-en-Velin.

Nous connaissons bien cette structure dans notre arrondissement, très appréciée par les familles, pour les ateliers scientifiques qu'elle propose aux enfants, à chaque période de vacances.

Pour l'année 2020, il est accordé à EbulliScience une subvention de 102 700 euros pour l'organisation d'activités scientifiques et techniques sur les temps de l'enfant : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26-31433 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 502 375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vais présenter 3 rapports en même temps, le 26, le 31 et le 32.

Notre conseil d'arrondissement connaît ces rapports, il s'agit de l'attribution de la 1ere tranche de subventions de fonctionnement général à des structures socioéducatives.

Dans notre arrondissement, ces subventions concernent la Maison de l'Enfance, pour un montant de 317 094 euros, le Centre Social de Gerland pour un montant de 386 137 euros, l'Arche de Noé subventionné à hauteur de 284 279 euros et enfin, la MJC Jean Macé, pour un montant de 421 343 euros.

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27-31429 - Programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285 573 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit là de la programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) et de l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285 573 euros.

Notre arrondissement est concerné par ces subventions à hauteur de 65 000 euros pour des associations qui proposeront des activités culturelles et sportives. Vous trouverez le détail dans le projet de délibération.

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28-31422 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 000 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2020 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne une attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 000 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse.

Notre arrondissement est concerné par un programme de formation porté par l'association « Osons Ici et Maintenant » qui propose à des jeunes un accompagnement en matière de mise en œuvre de projets innovants.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29-31420 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 43 500 euros – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances.

Au titre de l'année 2020, le montant étatique attribué à la ville de Lyon pour la gestion de ce dispositif est de 54 000 euros ; notre arrondissement est concerné par le biais de l'association Action Basket qui organisera des animations sportives à Gerland et à l'Arche de Noé qui organisera des séjours d'hiver et d'été.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30-31419 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport est présenté chaque début d'année ; il concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP au titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon.

Au titre de l'année 2020, la subvention de la ville de Lyon au FONJEP s'élève à 701 167 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31-31418 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 779 052 euros à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de

signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32-31417 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 966 165 euros à 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Union Territoriale des MJC MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33-31633 - Rénovation des terrains de football en gazon synthétique. Opérations n° 07034004 au Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7^e et n° 99044007 au Stade Xavier Guillemet, 2 avenue Pierre de Coubertin à Villeurbanne - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'opération de rénovation des terrains de football en gazon synthétique. Le stade des Channées dans le 7^e arrondissement est concerné par cette opération prévue pour l'été 2020 ; le prix estimé est 522 500 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34-31564 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins pour l'organisation de la 5e édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 16 mai 2020 au Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB) - Lyon 7^e - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros au Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins pour l'organisation de la 5e édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 16 mai 2020 au Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB)

Le rapport propose de renouveler la subvention allouée l'an dernier, d'un montant de 3 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35-31498 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de l'événement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2020 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'association Thalassa Lyon Plongée qui organise chaque année une course de nage avec palmes.

Cette traversée de 8 km dans le Rhône, entre la passerelle de la Paix et le pont Raymond Barre, est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...) ; 400 participants sont attendus pour cette édition.

Le rapport propose de renouveler la subvention allouée l'an dernier, d'un montant de 1 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36-31273 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit là de l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby que nous avons adopté en janvier 2018.

Cet avenant propose de fixer le montant de la subvention à 209 000 euros pour les missions d'intérêt général hors formation, pour la saison sportive 2019/2020

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37-31271 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020 - Signature de conventions avec ces associations - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau ou handisport au titre de la saison 2019-2020.

Il convient donc, une nouvelle fois, de souligner le travail important réalisé par l'Office des Sports pour l'élaboration de critères objectifs et transparents.

Pour notre arrondissement, 13 clubs sont concernés dont l'Office des Sports de Lyon, pour un montant de 929 000 euros.

En annexe, vous avez la répartition des subventions.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38-31715 - Nouveau cimetière de la Guillotière - Acquisition et installation de caveaux pour les terrains communs - Opérations 08021610 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-3, programme 00012 - Direction des Cimetières.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de l'acquisition et installation de caveaux pour les terrains communs au nouveau cimetière de la Guillotière

Le Maire a obligation de pourvoir aux inhumations des personnes dépourvues de ressources ou isolées. Ces sépultures sont dues pour une durée réglementaire de 5 ans. A Lyon, cela représente environ 120 inhumations par an, en pleine terre et en terrains communs, à la Guillotière. Ce mode opératoire, en pleine terre, ne permet pas de respecter la rotation de 5 ans en raison de la décomposition des corps partiellement achevée, augmentant alors considérablement la durée d'immobilisation des sépultures et la rotation des terrains communs.

L'inhumation en caveaux autonomes préfabriqués et ventilés permet de respecter le délai réglementaire de 5 ans et d'assurer une meilleure gestion et facilite l'entretien des terrains communs.

L'opération prévoit l'acquisition et la mise en place de 164 caveaux préfabriqués sur le carré K 4 de la Guillotière ainsi que les circulations et aménagements paysagers pour un montant de 360 000 €.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

39-31436 - Programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79 050 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de la programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79 050 euros

La ville de Lyon compte plus de cinquante jardins partagés animés par des associations loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements.

Tous répondent à des objectifs de développer des liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Pour notre arrondissement, 3 associations sont retenues : l'association Brin d'Guill' qui anime 2 jardins à savoir l'îlot d'Amaranthes et le Jardin des Silybes ; l'association Graines de lait à la ZAC du bon Lait qui anime un espace de 3 jardins et enfin, la Légumerie qui anime l'Oasis de Gerland.

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40-31360 - Direction des Cimetières - Réaménagement du pôle concessions, d'espaces de travail et de locaux du personnel - 177 avenue Berthelot - 69007 Lyon - Opération n° 07020002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-2 - Programme 00008 - Direction de la Construction

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Ce rapport concerne le réaménagement du pôle concessions, d'espaces de travail et de locaux du personnel du cimetière, 177 avenue Berthelot.

Suite à la création en 2017 d'un guichet unique « Pôle décès » regroupant, pour l'ensemble de la ville de Lyon, toutes les démarches relatives aux décès, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre le réaménagement des services implantés au sein du bâtiment situé au 177 avenue Berthelot à Lyon 7^e.

A ce jour, le pôle décès et le pôle concessions sont regroupés au sein du Service administratif funéraire.

Les travaux, qui constituent une seconde opération, concernent le pôle concessions, les espaces de travail ainsi que les locaux dédiés au personnel, et seront réalisés en deux phases.

Une première phase consiste en la réorganisation des bureaux du pôle concessions, en vue d'améliorer les conditions d'accueil et de service pour les familles reçues dans ce pôle. Il s'agit de créer 4 bureaux en boxes, un bureau de gestion administrative et un bureau de consultation, un local archives et des sanitaires. La rénovation et le conditionnement du local informatique sont intégrés dans cette phase.

Au stade de l'étude préalable, l'opération est estimée à 309 400 euros TTC.

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

41-31753 - Lyon 7e - Agrément donné par la ville de Lyon à la SASP LOU Rugby en vue de la cession, au profit de la Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable OPCIMMO, de parts sociales détenues par la SASP LOU Rugby au sein de la SCI JDL Bâtiment 3 et de la SCI JDL Bâtiment 4, titulaires, sur les bâtiments de bureaux 3 et 4 des "Jardins du Lou", des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 consenti à la SASP Lou Rugby sur le site du stade de Gerland à Lyon 7^e - Numéros EI 07030 et 07031 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un rapport un peu compliqué puisqu'il s'agit de l'agrément que va donner notre ville à la SASP LOU Rugby en vue de la cession de différents droits au profit de la société de

placement à prépondérance immobilière, à capital variable au PCIMMO dans le cadre du projet des jardins du LOU sur le site de Gerland.

Je ne vous ferai pas l'historique de ce dossier que nous avons déjà vu et que vous connaissez. La ville de Lyon a autorisé la SASP LOU Rugby à construire 6 bâtiments aux nord du stade de Gerland, afin de financer et permettre la prise en charge des travaux faits sur le stade et aux abords.

Il s'avère que dans le cadre de ce bail emphytéotique, il est précisé que chaque fois que la SASP LOU Rugby vient à vendre ou à échanger des parts dans les différents bâtiments dont elle est propriétaire, elle doit demander l'agrément de la ville de Lyon.

C'est le cas puisque le 2 décembre dernier, la SASP LOU Rugby qui détient à ce jour différentes parts, je ne rentre pas dans les détails, a informé la ville de Lyon qu'elle souhaitait vendre ses parts à un nouvel associé majoritaire et l'autorisation de la Ville est sollicité, c'est le cas de cette délibération.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

42-31741 - Attribution d'une subvention de 100 000 euros à l'association l'Amicale du Nid située 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris - Exercice 2020 - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante - Secrétariat général de la ville de Lyon – Mission Egalité.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport que je suis à nouveau très fière de pouvoir porter, concerne l'attribution d'une subvention de 100 000 euros à l'association l'Amicale du Nid.

Cette association est née après guerre, installée à Lyon depuis 1966, qui a pour objet d'accueillir, d'accompagner, d'héberger, des personnes en situation de prostitution ou en risques de prostitution.

L'accompagnement n'est pas simplement le fait de les laisser dans ce qu'elles vivent mais, au contraire, de leur permettre de sortir de la prostitution.

L'amicale du Nid a plusieurs ateliers, notamment un atelier qui s'appelle Adaptation à la vie active. Aujourd'hui les locaux qu'ils occupent dans le 9^e arrondissement sont beaucoup trop petits, le loyer va de manière exponentielle.

Ils ont fait le choix d'acquérir les locaux dans le 7^e arrondissement, dans un quartier très bien situé puisqu'il s'agit du quartier de l'Artillerie là où nous avons de nombreuses prostituées en grande précarité et, elles seront aux portes de l'association qui sera en capacité de les aider.

La ville de Lyon a répondu favorablement à la demande de subvention d'investissement de l'association. Pour la ville de Lyon qui n'est pas la seule à leur venir en aide, c'est une somme de 2 200 000 euros qui a été demandée ; l'association sur ses fonds propres mettra 1 400 000 euros, la ville de Lyon 100 000 euros, la Métropole 300 000 euros et 400 000 euros de la Région.

Nous pouvons nous féliciter que les 3 collectivités importantes se soient engagées auprès de l'Amicale du Nid.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43-31678 - Lyon 7e - signature de la charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne un site important par sa surface dans notre arrondissement mais, dont on parle assez peu puisqu'il était jusqu'à présent relativement fermé sur lui-même.

Il est proposé dans le cadre de cette délibération portant sur la signature d'une charte partenariale pour la gouvernance du Port Edouard Herriot, de valider un nouveau rapport partenarial entre les différentes instances qui sont concernées par ce port.

Cette nouvelle gouvernance s'inscrit dans un nouveau schéma directeur du Port Edouard Herriot qui définit les orientations stratégiques du port et qui s'appuie sur une vision partagée de différentes orientations.

Ces orientations sont : le port de Lyon, favorisant un mix énergétique équilibré pour son territoire puisque le port est à la fois le lieu de stockage du carburant à Lyon mais également le projet du quai des énergies qui ouvrira dans quelques semaines ; le port de Lyon, hub international, et pivot urbain de la logistique du dernier kilomètre dédié à la gestion des déchets, notamment par la présence de l'incinérateur ; le port de Lyon rassemblant les acteurs de son territoire autour d'une démarche ambitieuse d'économie circulaire et de gestion des déchets ; le territoire de Lyon comme « métropole portuaire » à la confluence du Rhône et de la Saône ; le port de Lyon, exemplaire dans son fonctionnement.

Cette charte définit les actions précises pour permettre de répondre à ses différentes orientations et en matière de gouvernance, avoir une plus forte participation des différentes collectivités impliquées, la Métropole et la Ville, à la fois la sélection des projets et l'orientation économique du port, être associés au développement du fleuve en tant que mode de transport et de permettre de suivre le développement des aménagements du port.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44-31575 - Lyon 7e - Approbation d'une servitude de passage de canalisations et d'une servitude d'implantation d'installations secondaires de production de chauffage et d'eau chaude au profit de la ville de Lyon sur le site de Tola Volage et approbation d'une convention de gestion encadrant leurs modalités - EI 07033 et 07037 - N° inventaire 07033 B 001, 07033 T 001, 07037 A 000, 07037 B 000, 07037 C 000, 07037 D 000, 07037 F 000, 07037 G 000, 07037 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une approbation d'une servitude de passage de canalisations et d'une servitude d'implantation d'installations secondaires de production de chauffage et d'eau chaude au profit de la ville de Lyon sur le site de Tola Volage.

Le site de Tola Volage était occupé par le centre d'entraînement de l'OL qui est parti à Décines depuis 2016 et les bâtiments ont été repris par la ligue Auvergne Rhône Alpes de football, dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec la ligue Auvergne Rhône Alpes de football.

Ces terrains et ces bâtiments disposent de canalisations de chauffage urbain, qui passent sous ces terrains et dans ces bâtiments et, les baux emphytéotiques ne précisait pas la présence de ces installations techniques et il convient de régulariser ces installations pour assurer la bonne conformité au droit entre notre ville et la ligue Auvergne Rhône Alpes de football.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45-31573 - Lyon 7e - Approbation de la prolongation de la durée des baux emphytéotiques consentis à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football sur le site de Tola Vologe - EI 07033, 07037, 07174 - N° inventaire 07033 B 001, 07033 T 001, 07037 A 000, 07037 B 000, 07037 C 000, 07037 D 000, 07037 F 000, 07037 G 000, 07037 T 001, 07174 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Sur ce site, les baux emphytéotiques initiaux vont être prolongés puisque la ligue Auvergne Rhône Alpes de football entreprend des travaux importants pour un montant de près de 6 millions d'euros d'investissement, à la fois sur le terrain et sur les bâtiments et pour permettre à la ligue de pouvoir amortir ces investissements sur une durée plus longue, il est proposé d'allonger de 20 années supplémentaires la durée des baux initiaux.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

46-31416 - Programmation financière 2020 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 381 200 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport comme chaque année, porte sur la programmation financière 2020 au titre de la politique de la ville.

Cela concerne à la fois des actions sur l'ensemble de notre territoire et sur des actions spécifiques à notre arrondissement, à la fois dans le domaine du lien social, c'est dans notre arrondissement l'accompagnement des initiatives avec l'Arche de Noé qui favorise notamment l'accès au numérique par une subvention de 5 000 euros, de la Régie de Quartier EUREQUA sur le quartier de Gerland pour un entretien des espaces extérieurs et permettre l'insertion professionnelle pour un montant de 9 000 euros et, auprès du Centre Social de Gerland pour l'opération « français pour tous », pour permettre aux adultes de disposer de cours de français, pour un montant de 3 200 euros.

Dans le cadre des dispositifs sur Tout Lyon, je n'oublie pas l'association Anciela qui intervient sur toute la ville mais qui est basée dans le 7^e arrondissement qui intervient en tant qu'espace ressources pour les conseils citoyens pour un montant de 20 000 euros, identique à l'année dernière et enfin, pour les actions présentées dans le cadre du Fonds d'Initiative Local, pour notre arrondissement, cela concerne l'association Espoir à la Guill' pour la socialisation des femmes d'origines étrangères, pour les accompagner pour un montant de 2 000 euros et, l'association des Jeunes de Gerland avec une subvention de 3 000 euros conformément à leurs besoins de financement.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

47-31699 - Garantie sollicitée par l'Hôpital Saint Joseph Saint Luc pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 000 000,00 euros et le maintien des garanties accordées suite au réaménagement de 39 636 017,00 euros d'encours avec la recapitalisation de 1 301 456,00 euros d'indemnité. - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous de donner notre avis sur une délibération comportant deux aspects : une garantie sollicitée par l'Hôpital Saint Joseph Saint Luc pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 000 000,00 euros et le maintien des garanties accordées suite au réaménagement de l'hôpital.

L'association de l'hôpital souhaiterait réorganiser le plateau des grands brûlés qui a été transféré en 2017 à l'Hôpital Edouard Herriot, pour avoir une capacité d'hospitalisation un peu plus importante.

Les deux emprunts d'un montant total de 5 000 000 euros sont destinés à financer ces travaux.
Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

48-31549 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM 3F Résidences pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 280 338,00 euros relatifs à une opération de construction de 148 logements (89 logements PLAI et 59 logements PLUS) située rue Crépet à Lyon 7e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce sera la dernière délibération concernant les garanties d'emprunt pour la production de logement social, l'adjoindre au logement que j'ai été depuis 2008 a été très heureuse de porter ces garanties d'emprunt et, de voir sortir de terre tous ces logements.

Je vous propose de voter la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM 3F Résidences pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 280 338,00 euros relatifs à une opération de construction de 148 logements (89 logements PLAI c'est une grande première et on peut en être très heureux et 59 logements PLUS) située rue Crépet à Lyon 7^e avec bien sûr une garantie de 3% des réservations.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis très favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

49-31497 - Attribution de subventions à divers organismes Exercice 2020 Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement. - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de l'attribution de subventions qui doivent donner lieu à une délibération distincte de vote du budget.

Soit on les vote individuellement, soit on fait une liste annexée au budget.
Je vous propose de voter toutes ces subventions dont vous avez le détail dans le rapport.
Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

50-31623 - Dénomination d'un espace public : place Toni Morrison à Lyon 7e - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Dans le cadre du projet d'aménagement Pré-Gaudry, incluant la construction du futur campus de l'EM Lyon Business School, un vaste espace doit être aménagé à l'angle de la rue Pré-Gaudry et de la rue des Balançoires.

Aussi, il vous est suggéré la dénomination suivante : place Toni Morrison : place à l'angle de la rue Pré-Gaudry et de la rue des Balançoires.

Toni MORISSON (1931-2019) : romancière – éditrice. Née le 18 février 1931 à Lorain, dans l'Ohio, Toni MORISSON, de son vrai nom Chloe Ardelia Wofford Morrison, grandit dans une famille modeste de quatre enfants.

Elle côtoie, durant son enfance et son adolescence, des personnes d'origines diverses et déclare plus tard n'avoir connu le racisme qu'à son entrée à l'université.

A l'âge de 12 ans, elle se convertit au catholicisme, prend pour nom de baptême Antony, en mémoire de Saint-Antoine de Padoue, et se fait appeler Toni.

Après avoir réussi son diplôme de fin d'études secondaires, elle entre à l'université Howard, une des plus prestigieuses universités afro-américaines, en 1949. Elle y étudie la littérature et obtient le Bachelor of Arts en 1953, puis un Master of Arts à l'université Cornell.

Elle entame ensuite une carrière de professeur à l'université de Texas Southern, de 1955 à 1957, avant d'exercer comme maître-assistante en littérature anglaise à l'université Howard de 1957 à 1964. Elle enseignera successivement dans plusieurs universités américaines, la dernière étant l'université de Princeton, où elle occupera le poste de professeur titulaire jusqu'à sa retraite en 2006.

Mariée en 1958 avec Howard Morrison, dont elle aura deux fils, elle divorce en 1964 et s'installe à Syracuse, dans l'état de New-York, puis à New-York, où elle travaille comme éditrice. Son premier roman, *The Bluest eye*, paraît en 1970. En 1988, soutenue par des écrivains et critiques américains, elle reçoit le prix Pulitzer pour son roman *Beloved*. Celui-ci sera consacré, en 2006, « meilleur roman de ces 25 dernières années » par le jury du supplément littéraire du *New-York Times*, et adapté au cinéma.

Le 7 octobre 1993, elle reçoit le prix Nobel de littérature pour « ses romans caractérisés par une force visionnaire et une portée poétique, qui donne vie à un aspect essentiel de la réalité américaine ».

A partir de 2002, elle s'investit dans la littérature pour enfants, avec son fils Slade Morrison.

Toni MORISSON est également critique littéraire et essayiste, et considérée comme faisant partie des dix auteurs les plus éminents de la littérature afro-américaine.

Elle décède le 5 août 2019 à New-York, des suites d'une pneumonie.

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51-31617 - Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux : PUP Ginkgo à Lyon 7e - Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Dans le cadre du Projet urbain partenarial (PUP) Ginkgo, des voies et espaces nouveaux sont créés.

Il convient donc de les dénommer.

Il s'agit de deux squares et de trois voies nouvelles. Aussi, il vous est suggéré les dénominations suivantes, du nord vers le sud :

Square Annie Goetzinger : square à l'ouest de la future allée Christine Pascal, à son intersection avec l'avenue Jean-François Raclet.

Annie GOETZINGER (1951-2017) : dessinatrice – costumière. Née à Paris le 18 août 1951, Annie GOETZINGER étudie le dessin de mode à l'école des Arts appliqués, de 1967 à 1971.

Elle est remarquée par Jacques LOB, qui la fait entrer à Pilote. Elle publie également dans la revue Lisette.

Son premier album, Casque d'or, pour lequel elle reçoit deux prix au Festival d'Angoulême, paraît en 1975. En 1979, elle obtient le Premio Grafico Fiera di Bologna per la Gioventù, de la foire du livre de Bologne (Italie) pour sa biographie illustrée de George SAND Aurore, une vie de George SAND.

Cette même année, elle crée le personnage qui la fera connaître, Féline, aux Editions Glénat.

En parallèle, elle conçoit des costumes et décors de théâtre, notamment pour l'adaptation théâtrale de Autant en emporte le vent, au théâtre Marigny en 1984.

De 1999 à sa mort, elle illustre chaque semaine la chronique de Bruno Frappat dans le journal La Croix.

Ces dernières publications seront, en 2013, Jeune fille en Dior, album retraçant les débuts du couturier Christian DIOR, puis en 2017, Colette, album narrant la vie de la célèbre écrivaine.

En 2015, elle est faite Officier de l'ordre des Arts et des Lettres.

Annie GOETZINGER est décédée le 20 décembre 2017.

Square Aretha Franklin : square au nord de la future rue Oum Kalthoum, à son intersection avec la future allée Christine Pascal.

Aretha FRANKLIN (1942-2018) : chanteuse – auteure-compositrice.

Aretha FRANKLIN naît le 25 mars 1942 à Memphis, d'un père pasteur et d'une mère chanteuse de gospel. Elle intègre donc naturellement la chorale de l'église de son père et est repérée par un représentant de Columbia Records en 1956.

Elle travaille avec ce label sans obtenir de grands résultats jusqu'en 1967, date à laquelle elle rejoint Atlantic Records. Sa carrière est alors lancée et elle enchaîne les succès, dont Respect, Chain of fools ou encore Think.

A la fin des années 1960, elle se voit attribuer le surnom de « Queen of soul » et devient un symbole pour la communauté noire.

Elle connaît une période plus creuse dans les années 1970, mais son changement de maison de disques et son passage dans le film Les Blues Brothers relancent sa carrière.

Dans les années 1980, Aretha FRANKLIN renoue avec le succès et sort plusieurs albums qui rencontreront le public. Elle fait des duos avec les plus grands artistes tels Keith Richards, Elton JOHN ou Whitney HOUSTON.

En 1987, elle est la première femme à intégrer le Rock and Roll Hall of Fame, musée de la musique, à Cleveland.

Dans les années 1990, elle participe à plusieurs bandes originales de films, puis édite un album en 1998 qui la fait revenir sur le devant de la scène. Cette même année, elle participe au concert caritatif Divas live 1998.

En septembre 1999, Aretha Franklin est récompensée de la médaille nationale des Arts par le président Bill CLINTON.

En 2005, le président George W. BUSH lui remet la médaille présidentielle de la liberté.

Elle se fait ensuite plus rare, apparaissant lors de quelques événements nationaux, notamment en 2009 pour la cérémonie d'investiture du président Barack OBAMA.

En 2010, elle est placée première au classement des meilleurs chanteurs de tous les temps par le magazine Rolling Stone, et un astéroïde est nommé Aretha en son honneur.

Son dernier concert a lieu en 2017 à New-York pour le 25ème anniversaire de la Elton JOHN AIDS Foundation.

Elle meurt le 16 août 2018 à Détroit. Un concert d'hommage est donné le 30 août en présence de nombreux artistes.

Allée Christine Pascal : voie nouvelle entre l'avenue Jean-François Raclet et la future rue Françoise Sagan.

Christine PASCAL (1953-1996) : actrice – scénariste – réalisatrice.

Christine PASCAL naît à Lyon le 29 novembre 1953.

Elle y fait des études de lettres et suit les cours du Conservatoire d'art dramatique.

Elle est repérée par Bertrand TAVERNIER qui la fait jouer dans L'Horloger de Saint-Paul, en 1973. Il la dirigera dans cinq autres films, dont Que la fête commence en 1974 ou Des enfants gâtés en 1977.

Un temps colocataire d'Isabelle ADJANI et Isabelle HUPPERT, elle rencontre en 1978 le producteur suisse Robert BONER qu'elle épouse en 1982, et prend la nationalité suisse.

Elle passe derrière la caméra en 1979, réalisant Félicité, dans lequel elle a le rôle principal et dont elle a écrit le scénario.

A partir de là, elle ne sera plus que réalisatrice et scénariste, après avoir tourné dans de nombreux films, comme Les Demoiselles de Wilko, d'Andrzej WAJDA, Coup de foudre de Diane KURYS ou Les Patriotes d'Eric ROCHANT.

En 1992, son film Le Petit prince a dit obtient le prix Louis Delluc et remporte un important succès critique. Son dernier film, Adultère, sort en 1995, mais recevra un accueil mitigé.

Elle se donne la mort le 30 août 1996, dans une clinique de Garches.

Rue Oum Kalthoum : voie nouvelle entre la rue de Gerland et la future allée Christine Pascal.

Oum KALTHOUM (1898-1975) : chanteuse – actrice.

Oum KALTHOUM, dont le nom est également orthographié Oum KALSOU est née en Egypte le 18 décembre 1898.

Elle apprend à chanter en écoutant son père enseigner le chant à son frère aîné. Montrant un talent particulier, elle intègre sa troupe, déguisée en garçon.

Elle est remarquée à 16 ans par un chanteur et un joueur de luth célèbres, qui l'invitent à travailler avec eux au Caire.

Elle y rencontre Ahmed RAMI, un poète, qui lui écrira 137 chansons, et Mohamed El QASABJI, virtuose du luth, qui la fait se produire au palais du théâtre arabe. C'est l'occasion des premiers grands succès de la chanteuse.

En 1932, sa grande notoriété lui fait entamer sa première tournée orientale, et lui permet de rencontrer Gamal Abdel NASSER, le président égyptien, avec qui elle entretiendra des liens d'amitié.

Elle s'essaie également à une carrière d'actrice, entre 1936 et 1947, et tournera six films, dans lesquels elle tiendra souvent le rôle d'une chanteuse.

En 1953, elle se marie avec Hassen El HAFNAOUI, incluant dans son contrat de mariage une clause lui permettant d'être, le cas échéant, à l'initiative du divorce.

Sa carrière est internationale, c'est ainsi qu'elle se produit à l'Olympia en novembre 1967, et reçoit les félicitations du président Charles de Gaulle, qui l'appelait « la Dame ».

Les thèmes d'Oum KALTHOUM sont la religion, l'amour et la nation égyptienne. Très proche du président NASSER, elle donne en 1967 une série de concerts dont elle reverse les bénéfices au gouvernement égyptien.

C'est à cette époque que sa santé commence à se dégrader, elle souffre de néphrite aiguë.

En 1972, elle donne son dernier concert au Palais du Nil, et tente un traitement aux Etats-Unis.

Rentrée en Egypte en 1975, elle est hospitalisée et décède le 3 février. Ses funérailles, auxquelles ont assisté de nombreuses personnalités de la culture et du monde politique, ont rassemblé une foule immense.

Oum KALTHOUM est encore aujourd'hui considérée comme la plus grande chanteuse et musicienne d'Egypte et du Moyen-Orient.

Rue Françoise Sagan : voie nouvelle entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie, au sud de la rue Oum Kalthoum.

Françoise SAGAN (1935-2004) : femme de lettres.

Françoise SAGAN, de son vrai nom Françoise QUOIREZ, est née le 21 juin 1935 à Cajarc, dans le Lot.

Après une scolarité chaotique, elle obtient son baccalauréat au rattrapage en 1952 et s'inscrit à la Sorbonne.

Elle écrit son premier roman, *Bonjour tristesse*, durant l'été 1953. Celui-ci sera publié le 15 mars 1954 aux Editions Julliard, sous son pseudonyme Françoise SAGAN, emprunté à un personnage de Proust.

Le succès est immédiat, elle reçoit le prix des Critiques le 24 mai 1954.

Lors de la promotion de son livre à New-York en 1955, elle se lie d'amitié avec Jacques CHAZOT et rencontre son futur mari, Guy SCHOELLER.

Son deuxième roman, *Un certain sourire*, dédié à Florence MALRAUX, paraît en 1956. C'est à nouveau un grand succès.

Françoise SAGAN gagne alors beaucoup d'argent, elle joue au casino, achète des voitures de sports.

Elle achète le manoir du Breuil après avoir remporté 8 000 000 de francs au casino.

En 1957, elle a un grave accident de voiture, se voit prescrire un dérivé morphinique, dont elle devient dépendante. Elle fait une cure de désintoxication durant laquelle elle écrit *Toxique*.

En 1958, elle se marie avec Guy SCHOELLER, dont elle divorce en 1960. Deux ans plus tard, elle se marie avec Robert WESTHOFF, dont elle a un fils, Denis WESTHOFF. Ils se séparent en 1972.

Françoise Sagan est engagée. Elle signe en 1961 le Manifeste des 121, déclaration sur les droits à l'insoumission dans la guerre d'Algérie, puis le Manifeste des 343, pour le droit à l'avortement.

Elle est amie avec François MITTERRAND, avec qui elle participe en 1988 à un voyage officiel à Bogota.

Dans les années 1990, elle perd de nombreux proches, dont son frère Jacques, Robert WESTHOFF, et Peggy ROCHE, avec qui elle vivait depuis 15 ans. Ces pertes l'affectent beaucoup. Son dernier roman, *le Miroir égaré*, paraît en 1996.

Elle est également fragilisée par des affaires judiciaires, dont l'une la laisse complètement démunie.

Elle est alors soutenue par sa dernière compagne, Ingrid MECHOULAM, jusqu'à son décès le 24 septembre 2004.

Françoise Sagan est l'auteur d'une vingtaine de romans, de plusieurs pièces de théâtre et de quelques nouvelles.

Elle a reçu en 1985 le prix Prince Pierre de Monaco pour l'ensemble de son œuvre.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs,

Je vous demande, si cela vous agrée, de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52-31614 - Dénominations d'un espace public et d'une voie nouvelle : jardin Maurice Audin et allée Evelyne Pisier à Lyon 7e – Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : A l'angle de la rue Saint-Jérôme et de l'avenue Jean Jaurès, un jardin est aménagé, il convient de le dénommer.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des aménagements du Parc Blandan, une voie réservée aux piétons et aux cycles a été créée, entre la route de Vienne et la rue du Repos, il convient de la dénommer.

Sur proposition de la Ligue des droits de l'Homme, il vous est donc suggéré les dénominations suivantes :

Jardin Maurice Audin : jardin à l'angle de la rue Saint-Jérôme et de l'avenue Jean Jaurès.

Maurice AUDIN (1932-1957) : mathématicien – militant de l'indépendance de l'Algérie.

Maurice AUDIN est né le 14 février 1932 en Tunisie, où son père est chef de la brigade de gendarmerie de Béja.

Celui-ci étant muté en Algérie, Maurice Audin fait des études de mathématiques à l'université d'Alger, où il est recruté en 1953 comme assistant du professeur René de POSSEL. Il sera titularisé en 1954, et travaille en parallèle sur sa thèse.

En 1953, il se marie avec Josette SEMPE avec qui il aura trois enfants. Sa fille Michèle AUDIN deviendra également mathématicienne.

Maurice AUDIN et son épouse font tous deux partie des militants anticolonialistes qui souhaitent l'indépendance de l'Algérie. C'est ainsi qu'à partir de 1955, ils participent à des opérations clandestines, organisées par le Parti communiste algérien, interdit le 13 septembre 1955, dont Maurice AUDIN est membre.

En 1957, il héberge un dirigeant communiste, Paul CABALLERO, et se fait arrêter à son domicile. Il sera conduit dans un autre lieu pour y être assigné à résidence. Sa famille perd alors contact avec lui.

En novembre 1957, plusieurs personnalités, réunies autour de Josette AUDIN créent un comité afin de connaître la vérité sur la disparition de Maurice AUDIN.

A la demande de René de POSSEL, une soutenance de thèse a lieu le 2 décembre 1957, Maurice AUDIN l'ayant presque terminée au moment de son arrestation. Il sera reçu docteur ès sciences, avec mention « très honorable ».

Son corps n'ayant jamais été retrouvé, son décès est prononcé par un jugement du tribunal de grande instance d'Alger le 1er juin 1963, à la date du 21 juin 1957, date à laquelle il se serait évadé.

Ce jugement sera validé en France par le tribunal de grande instance de la Seine le 27 mai 1966 et inscrit sur son acte de naissance en octobre 1966.

Après plusieurs décennies d'enquête des comités AUDIN, et la publication de plusieurs témoignages, François HOLLANDE, alors président, reconnaît en juin 2014, la mort de Maurice AUDIN en détention.

Le 13 septembre 2018, le président Emmanuel MACRON reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans sa disparition, en présence de sa famille.

Allée Evelyne Pisiert : voie réservée aux piétons et aux cycles entre la route de Vienne et la rue du Repos.

Evelyne PISIER (1941-2017) : essayiste – politologue.

Evelyne PISIER naît le 18 octobre 1941 à Hanoi, son père y exerçant comme haut fonctionnaire.

Elle vit ensuite à Nouméa, où son père est muté, puis à Nice avec sa mère et sa sœur Marie-France PISIER, lorsque ses parents se séparent.

En 1964, dans une action de rébellion contre son père, militant maurassien et pétainiste, elle part à Cuba avec d'autres étudiants, dont Bernard KOUCHNER. Elle y vit une histoire d'amour avec Fidel CASTRO, qui durera quatre ans.

A son retour en France, elle soutient sa thèse de droit public et devient en 1972 l'une des premières femmes agrégées de droit public et de science politique.

Elle se marie avec Bernard KOUCHNER, avec qui elle aura trois enfants.

Evelyne PISIER est ensuite nommée enseignante à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et à la Sorbonne.

En 1989, Jack LANG la nomme Directrice du livre et de la lecture au Ministère de la culture, poste qu'elle occupe durant quatre ans. Elle met en œuvre les premières aides du Centre national du livre aux entreprises de librairie.

En 1994, elle devient professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne et est faite Chevalier de la Légion d'honneur en 1998.

Outre ses ouvrages sur la politique, Evelyne Pisier a également participé à des scénarios de film dans les années 2000.

Elle décède le 9 février 2017.

Je vous demande, si cela vous agréé, de donner un avis favorable à ces dénominations qui vont terminer ce mandat et, je suis très heureuse qu'on ait pu donner beaucoup de dénominations de femmes dans notre arrondissement, ce qui manquait un peu.

Je vous remercie Madame la Maire d'avoir fait cette démarche.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Mme DAGORNE : *Je vous remercie et j'adresse tous mes vœux à l'ensemble des élus présents, au public qui est venu assister au dernier conseil du mandat, c'est important pour tout le monde.*

C'est un dernier tour de piste pour certains d'entre nous, pour diverses raisons, parfois pour tenter d'autres aventures.

Je vous rends l'hommage que vous nous avez rendu, parce qu'effectivement nous ne sommes pas toujours dans des positions convergentes mais dans cet arrondissement il y a toujours eu un respect de la part de l'ensemble des conseillers, quels que soient les groupes dont nous sommes issus et, c'est important que le public le sache car, même si on n'est pas d'accord, on peut se le dire de manière posée et surtout argumentée ce que, j'espère, nous avons essayé de faire pendant cette mandature.

A titre personnel, avec un peu d'émotion, puisque cela fait 4 mandats que je siége dans cette belle salle du conseil, une des plus belles de Lyon, ce sera la dernière fois, j'y ai croisé beaucoup de nos collègues, d'autres groupes et, c'est une belle soirée pour un dernier tour de piste en ce qui me concerne, dans cette mairie d'arrondissement en tant que conseiller. Mais, ce sera toujours ma maison commune en tant qu'habitante de cet arrondissement.

Je souhaite bonne année et bon vent à tout le monde, dans tous leurs projets.

(applaudissements)

Mme LA MAIRE : Merci Laure DAGORNE pour ces mots qui nous vont droit au cœur et pour moi aussi, c'est avec émotion que je termine cette séance et je voulais terminer sur un propos informatif, relatif au centre d'accueil et d'orientation qui a été ouvert par Habitat et Humanisme sur le site Pré Gaudry, à deux pas d'ici, derrière les voutes parce que nous en parlons beaucoup et je voulais vous donner quelques informations.

Ce centre est né d'une sollicitation de l'Etat qui depuis mars 2016 cherche des solutions pour bien accueillir les personnes migrantes et, c'est dans ce cadre qu'Habitat et Humanisme a été sollicité et qu'il a mis en place ce centre d'accueil et d'orientation qui a migré (sans jeu de mot) dans la Métropole puisqu'il a connu plusieurs sites, d'abord dans le 3^e arrondissement ensuite, à Vénissieux pour, dans le 6^e arrondissement et, il est venu dans le 7^e puisqu'il a comme particularité d'être toujours provisoire donc, d'être situé sur des endroits qui sont appelés à être reconstruits et, nous avons accueilli ce centre depuis le mois de décembre où le projet a été annoncé depuis quelques mois.

Il y a toujours des inquiétudes des habitants quand ils entendent que ce type de centre ouvre près de chez eux souvent fondées par un manque d'informations parce que, personne ne fait courir le bruit qu'il s'agit de centre provisoire et surtout qu'il s'agit d'habitants qui sont encadrés dans ce centre.

Quand ce déménagement dans le 7^e arrondissement avait été présenté à la presse, à la commune, ils avaient fait témoigner Pascal BLACHE, maire du 6^e arrondissement qui avait auparavant accueilli ce centre et qui est venu dire que jamais il n'y avait eu aucun incident avec l'ensemble de ces habitants et cela avait été un témoignage assez fort.

Sur ce site là, Habitat et Humanisme bénéficie d'une convention de mise à disposition de 2 ans, d'un terrain de 3 000 m² et qu'il est confié à Habitat et Humanisme dans l'attente de la réalisation des projets immobiliers de ce site de Pré Gaudry.

Ce CAO est destiné à l'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés, certains ont déjà leur statut et ces personnes sont orientées par l'Office français de l'émigration et de l'intégration, à la fois dans une démarche de mise à l'abri pour ceux qui n'ont pas de domicile et aussi, dans une démarche d'intégration ; accueillir et accueillir mieux.

Ce sont des containers déposés sur ce terrain, ils accueillent à l'heure actuelle, 70 personnes, il est prévu que 80 personnes puissent être accueillies, 70 hommes et 10 personnes constituées de famille, une ou deux familles voire trois qui ne sont pas sur ce site, pour le moment ;

Ces résidents bénéficient d'un accompagnement quotidien par Habitat et Humanisme, il y a un responsable de site et sur place, il y a six personnes en charge de l'accompagnement constituées à la fois de travailleurs sociaux et d'animateurs ; en plus, il ya une dizaine de bénévoles qui accompagnent ces travailleurs sociaux.

Il y a également un agent de sécurité, présent tous les soirs, à l'heure où les bénévoles partent de ce site et, pendant les weekend.

Les résidents sont accompagnés pour l'ensemble de leurs démarches par Habitat et Humanisme, il s'agit d'un accompagnement juridique et social, d'un suivi de santé, d'un suivi de leurs ressources, de leur équilibre personnel, d'une proposition de sorties culturelles ou sportives, de cours de français car ces personnes viennent du monde entier, certaines de zones anglophones, certaines de zones francophones et, d'autonomie dans la gestion de leur logement.

Habitat et Humanisme a conclu des partenariats avec des acteurs économiques comme l'Entreprise des Possibles créée par Monsieur MERIEUX et l'entreprise Homeserve.

L'association bénéficie en outre du programme d'insertion NAUSICAA, financé par l'Etat, pour l'insertion et le logement.

Vous connaissez notre attachement à la tradition solidaire de notre arrondissement. C'est pourquoi je souhaite que ce CAO puisse s'ouvrir largement sur le quartier et ses associations.

Habitat et Humanisme va organiser une réunion d'information qui se tiendra le mardi 4 février à 18h, à destination des riverains, des parents d'élèves du groupe scolaire Françoise Héritier qui ont manifesté certaines inquiétudes, du Conseil de quartier.

Il est prévu des visites, nous en avons fait une avec Mme AIT-MATEN qui est chargée au titre de sa délégation auprès du maire de Lyon, de promouvoir aussi ce centre et ce qui s'y fait à l'intérieur.

C'est important que les gens qui sont dans ce centre puissent avoir un lien avec les citoyens qui s'intéressent à la vie de ce centre.

Peu après, le 12 mars après-midi, Habitat et Humanisme proposera une opération portes-ouvertes sur site. Je vous invite à y participer, afin d'accueillir au mieux nos nouveaux voisins qui sont là pour une période de 6 mois parce que, si la convention est faite sur 12 mois, ça incluse l'aménagement du site mais eux, ne seront là que 6 mois période pendant laquelle nous espérons qu'ils pourront avoir un emploi et un logement définitif.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons souhaiter bon vent à chacun des conseillers ici présents et merci encore une fois au public de nous avoir accompagnés tout au long de ce mandat car c'est toujours important qu'un conseil d'arrondissement soit public, bien sûr la presse assure la publicité mais c'est important qu'il y ait des citoyens d'arrondissement qui s'intéressent à cette institution et nous vous remercions d'avoir veillé sur nos débats. Merci à vous et bonne soirée.

(applaudissements)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h30.
